

**Séance publique du 14 février 2005**

**Délibération n° 2005-2467**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Quartier de la Darnaise - Grand projet de ville (GPV) - Aménagements sud Lénine - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Vénissieux, un protocole d'accord a été signé entre l'Opac du Grand Lyon et les partenaires.

Ce protocole, qui fixe les conditions de l'opération de renouvellement urbain, prévoit :

- la démolition de 125 logements,
- la reconstruction de 140 logements,
- la réhabilitation de 516 logements,
- la reconstruction des locaux de Bioforce dans le quartier,
- la recomposition de la forme urbaine,
- la redéfinition des domanialités et l'aménagement des espaces extérieurs.

Des travaux liés à l'opération renouvellement urbain ont été engagés au cours des années récentes :

- démolition-reconstruction du centre commercial, intégrant l'agence de l'Opac et une maison de quartier,
- requalification des espaces extérieurs au nord du boulevard Lénine,
- construction de 37 logements en petit collectif (Les Passerelles),
- démolition des tours 42 et 44 en 2003 et 2004,
- plusieurs chantiers de réhabilitation sur le bâti.

L'Opac du Grand Lyon souhaite poursuivre la reconstitution de l'offre en logements qui seront construits au sud du boulevard Lénine :

- sur des terrains non bâtis propriété de la Communauté urbaine, situés au sud des tours paires,
- sur les emprises libérées par la démolition des tours 42 et 44.

Un permis de construire de 37 logements sur la parcelle propriété de la Communauté urbaine est actuellement en cours d'instruction, en vue d'une délivrance au début de 2005.

Pour assurer la desserte des logements à reconstruire par l'Opac du Grand Lyon, la Communauté urbaine doit procéder à des travaux d'équipement en réseaux ou de renforcement de réseaux ainsi qu'au réaménagement des voiries locales et des stationnements.

La communauté urbaine de Lyon se propose de confier ces aménagements à un mandataire qui l'assistera pour la désignation du maître d'œuvre chargé de la conception et de la réalisation des travaux.

Le coût global d'aménagement du secteur sud-Lénine est estimé à 3 145 100 € TTC et inscrit pour cette somme au dossier de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Le coût de la rémunération du mandat, de la maîtrise d'œuvre et des études diverses est estimé à 650 000 € TTC dont :

- les études	50 000 €
- la maîtrise d'œuvre	320 000 €
- le mandataire	270 000 €
- les frais financiers	10 000 €

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 13 décembre 2004 et du Bureau restreint le 10 janvier 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - la réalisation de l'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communautaire du secteur sud Lénine à Vénissieux,

b) - le montage opérationnel d'une réalisation par un mandataire qui assistera la communauté urbaine de Lyon pour la désignation d'un maître d'œuvre de conception et réalisation.

**2° - L'opération** Vénissieux: Grand projet de ville la Darnaise sud Lénine, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 650 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 50 000 € en 2005,
- 100 000 € en 2006,
- 100 000 € en 2007,
- 300 000 € en 2008,
- 100 000 € en 2009.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,